

CONTEXTE LOCAL ET REGLEMENTAIRE

- En **1999**, dans le cadre de sa charte environnement * la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a souhaité apporter une assistance technique aux propriétaires des espaces naturels.
- Les sites désignés par les Directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) forment le réseau Natura 2000. Le code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L.414.1 à L.414.7 du code de l'environnement).
- Le nombre d'actions à mettre en œuvre pour préserver les espaces remarquables étant trop lourd pour des communes seules, ainsi que l'obtention du statut d'Opérateur Natura 2000 par la CCPI (pour les sites du Conquet – Pointe de Corsen et le massif dunaire de Tréompan) ont incité les communes à transférer la gestion à la Communauté de communes en créant un **service de gestion communautaire des espaces naturels littoraux en 2003**.

* « **Gestion des espaces naturels du littoral (Objectif 3)**

- * *Organisation de la fréquentation des espaces naturels*
- * *Entretien des sites et mise en cohérence des actions sur les sites*
- * *Mise en œuvre du réseau européen NATURA 2000*
- * *Assistance technique aux communes* »

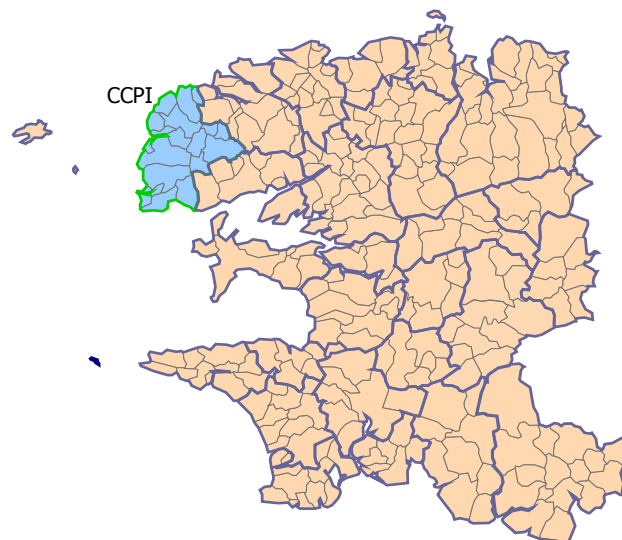
Extrait de la Charte Environnement de la CCPI
Fiche expérience n° 7 de nov. 2003

UNE GESTION COMMUNAUTAIRE

- **543 ha** d'espaces naturels remarquables sont gérés par la CCPI en partenariat avec les propriétaires suivants :
 - Huit communes de la CCPI pour 182 ha. Il s'agit des terrains inclus dans les périmètres de préemption ou dans les sites Natura 2000,
 - le Conservatoire du Littoral pour 218 ha,
 - le Conseil général pour 143 ha.
- L'objectif de cette gestion est de permettre la préservation et la restauration de ces espaces tout en autorisant leur découverte par le public. Cela passe par des études pour une meilleure compréhension de leur fonctionnement, mais également par une information et une sensibilisation des usagers.
- Un partenariat est en place entre la CCPI, le Conservatoire du littoral et le Conseil général pour la gestion de leurs propriétés. En effet ces derniers se chargent des travaux d'investissement concernant leurs sites (gros travaux, fourniture de matériels...). De plus, comme l'indique le tableau ci-contre, la participation financière du Conseil général pour la gestion de ces espaces est importante. La Communauté de communes, quant à elle, s'occupe de l'entretien de tous les sites (fauche, mise en place de ganivelles...) et des travaux d'investissement des sites communaux.

Communauté de communes du Pays d'Iroise

39760 habitants – 20 communes – 317 km²



COÛT ET FINANCEMENT

(moyennes des coûts pour la CCPI et des financements réalisés sur les 3 dernières années pour l'ensemble des espaces naturels remarquables gérés)

Coût (fonctionnement + investissement)	196 288 € Ttc/an
Subventions (en moyenne sur 2005-2006 et 2007)	- Conseil général : 38,27% - Etat (Europe) : 22,24% (financement Etat/Europe important en 2007) - Communautaire : 8,6% - Conseil régional : 5,3%

La subvention du Conseil général (Cg) pour le fonctionnement est fonction de la surface et du nombre d'agents pour la gestion courante des sites. Les subventions présentées comprennent :

- *le programme de protection des milieux naturels du Cg*
- *le Contrat Nature de la Région 2006-2009*
- *le Contrat Natura 2000 (Etat- Europe)*

A cela s'ajoutent les interventions réalisées par le Conservatoire du Littoral et le Conseil général sur leurs propriétés, comme la prise en charge financière des travaux réalisés par des entreprises, la fourniture de matériaux...

Plantation d'oyat



Photos CCPI

Mise en place de ganivelles

LES ACTEURS :

Gestionnaire	CCPI (Equipe :1 technicien + 1,8 ouvriers temps plein)
Propriétaires	Communes : Porspoder, Trébabu, Landunvez, Ploumoguier, Ploudalmézeau, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau. Conservatoire du littoral Conseil général du Finistère
Autres partenaires	DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) Région Bretagne

MISSIONS ET REALISATIONS

- **Gestion de la fréquentation humaine et entretien des équipements**
 - Canalisation de la fréquentation (pose de mono-fil...)
 - Délimitation d'aires de stationnement
 - Réparation des dégradations, ramassage des déchets
- **Gestion des milieux naturels**
 - Plantation forestière
 - Arrachage de Griffes de sorcière et d'Herbe de la Pampa (plante invasive)
 - Plantation d'oyat
 - Fauche expérimentale
 - Restauration de landes humides et de landes sèches
- **Suivi et évaluation**
 - Comptage piétons
 - Suivi botanique, faunistique
 - Evaluation des actions de gestion
 - Suivi par Système d'Information Géographique
- **Animation, Information et sensibilisation**
 - Animation nature
 - Information sur site à la rencontre du public
 - Stand lors d'événements
 - Publications de brochures/plaquettes

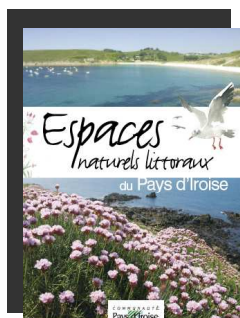
Témoignage du coordinateur « gestion des espaces naturels littoraux »

« La question de la gestion communautaire des espaces naturels avait déjà été abordée lors de l'élaboration de la charte environnement, mais les communes n'étaient pas encore prêtes à faire le pas, depuis 2003 c'est chose faite. Avec un seul gestionnaire pour tous les espaces naturels, le rôle de chacun est beaucoup plus clair pour tout le monde. L'intérêt d'une telle organisation est d'apporter une gestion plus aisée, plus rationnelle et efficace.

Concernant l'organisation, il n'y a pas de comité de pilotage ni de plan de gestion, sauf pour les deux sites Natura 2000. Quant au Conservatoire du littoral et au Conseil général du Finistère, outre leur mission d'acquisition, ils participent à la gestion en fournissant les équipements de type ganivelles, poteaux,... nécessaires à la valorisation et la préservation des sites.

Après 5 ans de gestion communautaire, il semble nécessaire d'améliorer l'exercice de cette compétence. Cela passe par le partage par les différents propriétaires et le gestionnaire d'une vision globale à moyen et long terme de la gestion de cet espace littoral, intégrant entre autres les enjeux des sites Natura 2000. Il est nécessaire de redéfinir les actions à mettre en œuvre mais aussi d'adapter en conséquences les moyens pour atteindre les objectifs fixés »

M. Pascal GAUTIER Technicien-Coordinateur CCPI



Brochure de la CCPI présentant la gestion communautaire et les sites naturels. Elle est destinée au grand public.



Exemple d'action : RESTAURATION D'UNE PELOUSE LITTORALE

Avant mars 2003



Après septembre 2005



... Et pour plus d'informations ...

CONTACTS

Communauté de communes du Pays d'Iroise

M. Yvon HELIES, Directeur

M. Pascal GAUTIER, Technicien-Coordinateur

Immeuble de L'Archipel – Zone de Kerdrioual – Lanrivouré
BP10078 - 29 290 SAINT RENAN - 02 98 84 28 65
Internet : www.pavs-iroise.com

Conseil général du Finistère

Direction de l'eau et de l'environnement

Service des espaces naturels et des paysages

32, boulevard Dupleix – 29196 QUIMPER Cedex
02 98 76 20 20 – www.cg29.fr